



DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, que le rôle triennal d'évaluation foncière du TNO de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2026, 2027 et 2028 a été déposé à mon bureau le 30 octobre 2025, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1er mai 2026;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, au 7, rue de la Polyvalente, C.P. 307, Gracefield (Qc) J0X 1W0;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 2024-400 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande et disponible au lien suivant : <https://www.mrcvg.qc.ca/index.php/fr/evaluation-fonciere>

DONNÉ à Gracefield, ce 30e jour d'octobre deux mille vingt-cinq (2025).

Carolane Saumur-Belley

Mme Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe